



Communiqué de presse
Mercredi 27 octobre 2021

RÉSULTATS DU 1^{ER} OBSERVATOIRE DE LA CYCLOMOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Depuis quelques années, la place du vélo dans les déplacements domicile-travail est de plus en plus étudiée au travers de différentes enquêtes partout en Europe. **Mais la question de l'usage du vélo dans les déplacements professionnels (travail-travail) était jusque-là inexplorée.** Pourtant, ce qui apparaissait alors comme un choix insolite est aujourd'hui une tendance palpable : artisans, restaurateurs, prestataires de services... ils sont de plus en plus nombreux à se déplacer à vélo ou vélo-cargo ! Avec le soutien du **Ministère de la Transition Ecologique** et l'**Ademe**, Les Boîtes à Vélo dévoilent les résultats de la toute 1^{ère} étude consacrée à la **cyclomobilité professionnelle**, avec un focus particulier sur la **cyclologistique**. Plus de 1000 professionnels français ont répondu à cette enquête.

QUI SONT LES SALARIÉS, ENTREPRISES ET MICRO-ENTREPRENEURS QUI ROULENT À VÉLO ?



78% des répondants **entrepreneurs** utilisent le vélo pour la majorité ou l'intégralité des déplacements. Le **micro-entrepreneur** à vélo « type » réside dans une **grande agglomération** et travaille principalement dans le **secteur tertiaire**. Avec son vélo, cargo ou non, à assistance électrique, ou non, il parcourt **plus de 10 kms par jour**. Ses principales motivations à l'usage du vélo sont les aspects écologique (600 kg de CO₂eq évités en moyenne par an) et le caractère efficace en milieu urbain. Le portrait-robot du **collaborateur**-type qui utilise le vélo est sensiblement le même : il réside dans une **grande agglomération** et travaille dans le **secteur tertiaire ou dans une administration**. Il utilise un vélo classique, à assistance électrique, dans un tiers des cas.

QUELS SONT LES FREINS À L'USAGE DU VÉLO PROFESSIONNEL ?

Les deux motifs principaux des salariés qui n'utilisent pas le vélo, sont : des **distances trop importantes** (56%) et/ou des **parcours inadaptés à l'usage du vélo** (30%). Ce n'est pas l'envie/la capacité de faire du vélo qui leur manquent (6%) ou les risques de vol ou d'accidents qui les freinent dans leur usage du vélo (9%). Parmi les salariés n'utilisant pas le vélo, **77% seraient prêts à l'utiliser s'ils y étaient incités par leur entreprise.**

DES EMPLOYEURS ET DES COLLECTIVITÉS PRÊTES À ENCOURAGER LA CYCLOMOBILITÉ PROFESSIONNELLE

Les entreprises qui mettent à disposition des vélos sont plutôt des **entreprises du secteur artisanal** (75% parmi les répondants), de petite taille (52%), qui privilégient le **vélo de service** (67%) au vélo de fonction. 90% des dirigeants et 89% des salariés sont **satisfaits des dispositifs de mise à disposition de vélo**. Quant à elles, les collectivités locales prévoient de mettre en œuvre différentes actions pour développer l'usage professionnel du vélo, au cours des 2 prochaines années : mettre en place des **aménagements spécifiques** dans l'espace public et/ou **faire des préconisations** en la matière, **sensibiliser** et/ou **communiquer** davantage, **conseiller** et informer les entreprises et **faciliter le développement de la cyclologistique**.

PLEINS FEUX SUR LA CYCLOLOGISTIQUE

Le **dynamisme du secteur de la cyclologistique** n'est plus à prouver, près d'un quart des entreprises spécialisées (109 entreprises recensées en janvier 2021) ont été créées depuis 2020. Implantées dans de grandes villes, elles sont majoritairement spécialisées dans le transport de **petits colis** et dans la **livraison de colis express**, vers des points situés majoritairement **à proximité de leur plateforme** (<10 km). Chaque jour, la majorité des coursiers parcourt entre 25 et 50 km. Dans 50% des cas, ces livreurs sont salariés. Marqueur de l'efficacité de la cyclologistique, malgré le faible volume d'emport, le nombre de points livrés est dans **l'ordre de grandeur** de ce qui se pratique dans les **entreprises utilisatrices d'utilitaires**.



Ces entreprises déclarent que les principaux **leviers** de développement de l'activité sont : une **bonne valorisation ou visibilité de l'activité** (48%), un **local bien situé** (46%) et les **contraintes sur les opérateurs conventionnels** (40%). A l'inverse, la **difficulté à se faire rémunérer au juste prix** (60%), la **prédominance des opérateurs conventionnels** (58%) et le **manque d'aménagements urbains publics** comme les pistes cyclables et le stationnement (38%) sont les 3 freins principaux.

En savoir plus : <https://lesboitesavelo.org/observatoire/>

Contact : Gaétan Piegay | gpiegay@lesboitesavelo.org | 06 41 11 53 32